



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Detention

Question écrite n° 50456

Texte de la question

M. Patrick Balkany appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'inquiétude que soulève le développement des fichiers des armes soumises à déclaration. Les acquisitions d'armes sont déjà soumises à l'inscription sur les registres de police détenus par les commerçants sous le contrôle des services de police. Elles donnent lieu également à inscription sur les registres en place dans les préfetures, autrefois réservés aux armes les plus dangereuses et aujourd'hui étendus à la quasi-totalité de celles détenues. Ce dispositif débordant sera prochainement encore prolongé par un fichier national des armes dont l'utilisation potentielle est à l'expérience incontrôlable. La multiplication des fichiers accroît considérablement les risques de détournement au profit d'entreprises malveillantes, pouvant aller d'ingérences dans la vie privée des collectionneurs jusqu'à des risques d'utilisation pour des acquisitions frauduleuses. Il lui demande donc de bien vouloir prendre les initiatives nécessaires au renforcement de la protection des possesseurs d'armes de collection dont la valeur marchande peut atteindre des chiffres extrêmement conséquents.

Données clés

Auteur : [M. Balkany Patrick](#)

Circonscription : - NI

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50456

Rubrique : Armes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 1997, page 1748